

Décision n° 2024.039

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE RABELAIS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE CARREFOUR DES METIERS

ARTICLE 1^{er} : Objet

Est conclue avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire une convention de mise à disposition des équipements et locaux de l'Espace Rabelais la tenue du Carrefour des Métiers.

ARTICLE 2 : Durée et conditions tarifaires

Cette mise à disposition est consentie à un titre gracieux pour la journée du jeudi 21 mars 2024.

ARTICLE 3 : Conditions

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

ARTICLE 4 : Formalités

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Conseil Municipal et un extrait en sera publié sur le site de la ville de Chinon (www.ville-chinon.com).

ARTICLE 5 : Contrôle

Expédition de la présente décision sera adressée à la Préfecture d'Indre et Loire.

Fait à CHINON le 15 avril 2024.

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 25/04/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.